

Date de convocation : 17 mars 2026

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 MARS 2026

Le vingt-et-un mars deux mille vingt-six, à quatorze heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Senantes (Eure-et-Loir), proclamés élus à la suite des élections municipales, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mars 2026.

Conformément aux modalités prévues par le Code général des collectivités territoriales, la séance d'installation a été ouverte par Arnaud BREUIL, Maire sortant.

Monsieur BREUIL donne le résultat du vote des élections municipales du 15 mars 2026 (taux de participation : 52,42 % - liste élue avec 94,38 % des voix). Il procède à l'appel des conseillers municipaux élus le 15 mars 2026, et passe la présidence de la séance à la doyenne d'âge, conformément à l'article 2122-8 du CGCT.

La séance est présidée par la doyenne d'âge, Madame Monique DELAPLANCHE.

Étaient présents : Arnaud BREUIL, Jean-Michel BRUNEAU, Stéphane CHAMPION, Gérald COUEILLE, Aurélien DESJOURS, Monique DELAPLANCHE, Christine GOURIELLEC, Suzanne GUERTON, Martial GUYARD, Murielle GUYARD, Aurélie JOUIN, Eloane LE CORNEC, Alexandra PERRIN, Jean-Philippe WELLEMAN.

Conseillers supplémentaires présents : Aline BRIANÇON, Victor BRIANÇON

Excusée représentée : Cindy BERCHER représentée par Alexandra PERRIN

### **1. Nomination du secrétaire de séance**

Madame Alexandra PERRIN est désignée secrétaire de séance

### **2. Approbation du compte-rendu du 2 mars 2025**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

### **3. Délibération : élection du Maire**

La présidente rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Candidate : Christine GOURIELLEC

Nombre de votants : **15**

Nombre de suffrages exprimés : **15**

Madame Christine GOURIELLEC ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

#### **4. Délibération : détermination du nombre d'adjoints**

Madame la Maire précise que le nombre d'adjoints, conformément aux articles L. 2122-2 et L. 2121-1 du CGCT, doit être supérieur ou égal à 1, sans excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal fixé à 15 pour la commune de Senantes. Elle propose de maintenir le nombre à deux, à l'instar des mandats précédents.

Le Conseil municipal décide de fixer à DEUX le nombre d'adjoints.

#### **5. Délibération : élections des adjoints**

Madame la Maire précise que l'élection des adjoints se déroule au scrutin de liste paritaire avec alternance hommes/femmes.

**Candidate au poste de 1<sup>er</sup> adjoint** : Monique DELAPLANCHE

Madame Monique DELAPLANCHE est élue à la majorité au poste de 1<sup>ère</sup> adjointe

**Candidat au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint** : Gérald COUEILLE

Monsieur Gérald COUEILLE est élu à la majorité au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint

#### **6. Information : remise de la Charte de l' élu local**

Madame la Maire rappelle que les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

Chaque membre du Conseil municipal est invité à dater et signer ledit document afin d'attester de sa prise de connaissance.

*Charte de l' élu local*

*L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*

*Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*

*L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*

*L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*

*Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*

*L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*

*Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

*Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte.*

*Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.*

## **7. Délibération : indemnité du maire et ses adjoints**

Madame la Maire précise que les indemnités allouées au maire et aux adjoints sont établies en fonction de la strate démographique, selon le barème fixé (Art. 2123-24 du CGCT) :

Strates démographiques de 500 à 999	Taux maximal de l'indice brut terminal en %	Indemnité brute (en euros)
Maire	44,3	1820,96
1 <sup>er</sup> adjointe	11,77	483,81
2 <sup>ème</sup> adjoint	11,77	483,81

Le Conseil municipal décide d'allouer au maire et aux deux adjoints une indemnité conformément au tableau ci-dessus.

## **8. Information : formation des commissions**

Madame la Maire rappelle que les commissions ne sont composées que de conseillers municipaux (hormis la commission communale des impôts directs). Cependant, dans le cadre des travaux préparatoires, une personne extérieure au conseil peut être conviée.

Les commissions sont convoquées par la maire qui en est présidente de droit.

Liste des commissions et membres

Patrimoine/Culture/Vie associative	Cindy Bercher Arnaud Breuil Aline Briançon Jean-Michel Bruneau Stéphane Champion Gérald Coueille Monique Delaplanche Aurélien Desjours Suzanne Guerton Eloane Le Cornec Alexandra Perrin	Urbanisme	Cindy Bercher Arnaud Breuil Victor Briançon Jean-Michel Bruneau Gérald Coueille Monique Delaplanche Aurélien Desjours Martial Guyard
Environnement/Chefins/Rivières	Arnaud Breuil Victor Briançon Aline Briançon Stéphane Champion Aurélien Desjours Murielle Guyard Martial Guyard Aurélien Jouin	Information/Communication (bulletin - site Internet)	Jean-Michel Bruneau Gérald Coueille Monique Delaplanche Aurélien Desjours Eloane Le Cornec Alexandra Perrin Jean-Philippe Welleman

	Jean-Philippe Welleman		
Actions sociales	Aurélie Jouin Stéphane Champion		Cimetière Aline Briançon Gérald Coueille Monique Delaplanche Martial Guyard

Concernant la commission Environnement/Chemins/Rivières, Jean-Philippe Welleman propose de reprendre l'historique des actions. Il est également envisagé que les membres du Conseil municipal participent à une visite des hameaux et des limites de la commune.

Concernant la commission Information/Communication, une réflexion est à mener pour adapter les canaux de diffusion au plus grand nombre d'habitants. Jean-Philippe Welleman et Aurélien Desjours se portent volontaires pour dynamiser le site Internet. Jean-Philippe Welleman propose d'organiser des ateliers numériques et une aide à l'installation de l'application PanneauPocket.

Concernant la commission Actions sociales, il est rappelé que depuis plusieurs années les communes de moins de 1000 habitants ne disposent plus d'un CCAS. Cette commission se chargera d'identifier les personnes et de faire le lien avec les structures sociales existantes.

Concernant la commission Cimetière, il est décidé d'agir rapidement pour régler les problèmes d'alignement des tombes afin de permettre aux engins de chantier de pouvoir intervenir sur l'ensemble des carrés.

### **9. Délibération : nominations dans les organismes extérieurs au Conseil municipal**

Madame la Maire précise que le Conseil municipal doit, dès la réunion d'installation, procéder à un certain nombre de nominations et d'élections au sein d'organismes extérieurs conformément à l'article 2121-21 du CGCT.

Le Conseil municipal choisit de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour les nominations ou les présentations ci-dessous, et procède aux désignations suivantes :

<b>Organisme -nombre de désignations</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>Désignation</b>
Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Senantes, Saint-Lucien, Coulombs et Lormaye (SIRP) : <i>4 représentants</i>	Christine Gouriellec Cindy Bercher Monique Delaplanche Aurélien Desjours	Représentant Représentant Représentant Représentant
Syndicat des eaux : 2 titulaires et un suppléant	Jean-Michel Bruneau Murielle Guyard Gérald Coueille	Titulaire Titulaire Suppléant
SITREVA : 1 titulaire	Arnaud Breuil	
ELI (Eure-et-Loir Ingénierie) : 1 titulaire + 1 suppléant	Christine Gouriellec Cindy Bercher	Titulaire Suppléant
Territoire d'énergie Eure-et-Loir : 1 titulaire + 1 suppléant	Christine Gouriellec Gérald Coueille	Titulaire Suppléant

## **10. Information : calendrier des réunions du Conseil municipal**

Madame la Maire propose d'établir un calendrier des séances du Conseil municipal jusqu'à la fin de l'année.

Les réunions se tiendront principalement le lundi. Elles débuteront à 20h30 et se dérouleront dans la salle communale.

Les dates arrêtées sont les suivantes : 13 avril (avant cette séance se tiendra la commission des finances de 19h à 20h) ; 18 mai ; 22 juin ; 27 juillet ; 24 août ; 21 septembre ; 19 octobre ; 16 novembre ; 14 décembre.

Madame la Maire propose d'établir également un planning des réunions des commissions. Les réunions débuteront à 20h30. Les dates arrêtées sont les suivantes :

Communication + Patrimoine/Culture/Vie associative : 30 mars

Urbanisme : 7 avril

Finances : 13 avril (de 19h à 20h)

Cimetière : 4 mai-

## **11. Questions diverses**

Réflexion en cours sur la sécurisation des bâtiments communaux.

Anticipation nécessaire pour l'organisation des festivités des 13/14 juillet et du spectacle de Noël ; les réservations ont été lancées.

Nettoyons la nature : la date du 26 avril 2026 est retenue.

La liste des membres du Conseil (noms – mails – téléphone) sera envoyée à chacun. Proposition également d'un groupe WhatsApp uniquement réservé au Conseil.

À prévoir au cours du 2<sup>ème</sup> semestre un sondage auprès des habitants pour recueillir leurs souhaits/idées.

La séance est levée à dix-sept heures, quinze minutes.